



Ville de Castelnaudary

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
HOTEL DE VILLE - BP N°1100
11491 CASTELNAUDARY

L'an deux mille vingt-quatre,

Nombre de membres : 11

Le Mercredi 11 décembre 2024 à 11h00,

En exercice : 11

Présents : 08

Votants : 10

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Patrick MAUGARD,

Délibération N°2024-19

Date de convocation : le 05 décembre 2024,

MATIERE : FINANCES
LOCALES
SOUS-MATIERE : DECISIONS
BUDGETAIRES

PRESENTS : M. Patrick MAUGARD, Mme Nicole CATHALA-LEGUEVAQUES, Mme Jacqueline RATABOUIL, Mme Zohra KUFEL, Mme Magdeleine FOUILLAT, M. Jean TIRAND, Mme Jacqueline BESSET, Mme Monique CARPENTIER.

PROCURATIONS :

M. Philippe GREFFIER donne procuration à M. Patrick MAUGARD,
Mme Elisabeth ESCAFRE donne procuration à Mme Nicole CATHALA-LEGUEVAQUES.

OBJET :
**RESIDENCE AUTONOME
PIERRE ESTEVE -
AUTORISATION
D'ENGAGEMENT DES
CREDITS
D'INVESTISSEMENT AVANT
LE VOTE DU BUDGET 2025**

ABSENTE : Mme Catherine BAILLEAU.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Monique CARPENTIER.

Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29.

Vu les dispositions de l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriale. Selon cet article, dans le cas où le budget n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2024.

A l'exception des crédits afférents au remboursement de la dette, les dépenses à prendre en compte sont les dépenses réelles de la section d'investissement votées au budget 2024.

Les crédits correspondants, visés ci-dessus, sont inscrit au budget lors de son adoption.

Il est proposé au conseil d'administration de recourir à cette faculté dans l'attente du vote du budget primitif 2025 et le montant maximal de cette autorisation sera de 54 445 euros, cette limite est obtenue de la façon suivante :

CHAPITRE	CREDITS VOTES AU BP 2023	1/4 DES CREDITS POUVANT ETRE OUVERTS
21 - Immobilisations corporelles	217 783	54 445

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ

AUTORISE Monsieur le Président jusqu'à l'adoption du BP 2025, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouvert au budget 2024.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Castelnaudary le 11 Décembre 2024

Le Président,

Patrick MAUGARD



Ampliation faite le :

Certifié exécutoire par réception
en Préfecture le :

Et par publication le :

Par délégation,
La Vice-Présidente du CCAS,

Nicole CATHALA-LEGUEVAQUES



Accusé de réception en préfecture
011-261100150-20241211-DB202419-DE
Reçu le 18/12/2024